

RETRAITES : NE BAISSONS PAS LA GARDE ! LE GOUVERNEMENT POURSUIT SA BASSE BESOGNE DANS L'OMBRE DE LA PANDEMIE



Covid 19 et Loi d'Urgence Sanitaire, le Gouvernement trace sa route

Après les grèves massives dans les transports et les appels à manifester en fin d'année 2019 et début d'année 2020, la pandémie est annoncée par l'OMS fin janvier 2020. Qu'importe, le Gouvernement entend poursuivre la basse besogne : En finir avec notre système actuel des retraites tout en gardant en ligne de mire les attaques frontales contre notre Sécurité sociale. Désormais, la solidarité doit être orientée vers les entreprises et non plus vers la population.

C'est bien le 29 février 2020, qu'en conseil des ministres (qui n'est pas encore à ce moment là, sous la coupe du conseil de défense) dans lequel est traitée la situation due au covid 19, est asséné aussi le 49-3 pour faire passer en force le projet de Loi Retraite. Cependant la Loi Organique instaurant la règle d'or (celle qui vise d'abord l'équilibre financier du système) et la Loi Ordinaire, instaurant quant à elle le système par point, n'ont pas passé le cap du Sénat. Rappelons-nous aussi que c'est en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, le 18 décembre 2019, qu'un Secrétaire d'État est nommé, pour traiter spécifiquement du dossier.

Les attaques se poursuivent de toutes parts

Après l'amendement scélérateur de la droite sénatoriale dans le cadre du débat sur le PLFSS (amendement visant à porter l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans avec 43 annuités), c'est Bruno Lemaire qui s'y colle en affirmant que « la réforme des retraites était la priorité absolue » afin de « pouvoir rembourser la dette du COVID 19 ». Fini les discours lénifiants sur « une réforme plus juste ». Le Gouvernement a besoin d'argent. Pour le trouver, il a une solution : diminuer les retraites et c'est pour cela qu'il veut reprendre, maintenant, la réforme systémique que nous avons rejetée dès la fin 2019.

Parce qu'il ne suffit pas que les retraites soient gelées. Il ne suffit pas que les retraites aient perdu 4% de leur pouvoir d'achat dans les 5 dernières années. Il faut qu'elles diminuent ! Point.



L'oscillation pernicieuse entre réforme systémique et réforme paramétrique

La « réforme systémique », en résumé, c'est la retraite par points. Instaurer la retraite par points, c'est remplacer un système de droits (réduits hélas depuis 1993) qui garantit des prestations connues à l'avance par un système proche de la capitalisation. Dans un tel système chacun cumulera des points dont la valeur, à l'achat et à la retraite, est à la main du Gouvernement et varierait au gré du PIB, donc de la situation économique sachant que le total de l'enveloppe est limitée à un pourcentage de ce PIB. On imagine bien le montant des retraites pendant et après une pandémie !

La « réforme paramétrique » est désormais l'autre angle d'attaque du gouvernement. Une réforme paramétrique consisterait alors à modifier les paramètres que sont l'âge de départ, la durée ou le taux de cotisation.

Mais désormais, la réforme viendrait ici pour réaliser des économies et payer la dette. Autant dire un système universel...de remboursement de la dette !

Réforme paramétrique ou systématique, c'est la peste ou le choléra !

Ni paramétrique, Ni systémique

Les conséquences désastreuses de ces réformes à l'aune de 2020

Plus d'un million de chômeurs supplémentaires.

Les plans de licenciements se multiplient. Total, Danone n'invoquent même pas la pandémie. Ils restructurent pour être « plus compétitifs ». Et combien d'entreprises vont-elles encore annoncer des plans de licenciements. Sans compter les commerces et les restaurants.

Aujourd'hui le chômage s'il ne rentre pas dans le calcul du salaire de référence qui est celui des 25 meilleures années, est tout de même validé comme période prise en compte pour la retraite.

Avec le projet Macron ce serait fini !

Les indemnités vont non seulement baisser, mais seraient transformées en points dans un moindre proportion que les périodes travaillées.

Hausse du chômage des jeunes revenu au niveau de 2015 (année tristement record)

Que ce soit avec une réforme paramétrique ou systémique, il faudrait travailler plus longtemps, alors que l'âge moyen du premier CDI ne cesse de croître pour atteindre 29 ans !

Avec la réforme systémique comme avec la réforme paramétrique, il faudrait travailler plus longtemps. Et cela au moment où il n'y a pas de place pour les jeunes sur le marché du travail.

Les salariés en première ligne dans des emplois pénibles

Pour celles et ceux qui travaillent dans des emplois difficiles dits pénibles, la réforme systémique nous renvoie au Compte Professionnel de Prévention qui ne prévoit pas du tout de partir plus tôt à la retraite.

Pour les personnels soignants de la fonction publique : fini le service actif !

Pour les infirmières, les aides soignants, pour ceux qui ont fait face dans les services hospitaliers sacrifiés depuis des années par les gouvernements successifs, la réforme systémique, cela voudrait dire la fin du service actif. (Un emploi public de catégorie active est un emploi, occupé par un fonctionnaire, qui présente un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles).

Activité partielle : la double peine !

Alors que 150 heures payées au SMIC permettent de valider un trimestre, il faudra 220 heures de chômage partiel pour valider un trimestre depuis un décret de décembre 2020 !



Ni paramétrique, Ni systémique CETTE RÉFORME DOIT ÊTRE RETIRÉE, PUREMENT ET SIMPLEMENT !

Il faut répondre à l'exigence de la majorité des salariés (61%) souhaitant le retrait de cette contre-réforme.

Pour notre Fédération, la première mesure qui s'impose compte tenu de la crise économique et sociale, c'est le retrait immédiat des textes relatifs à cette contre-réforme.

Le retrait immédiat de cette contre-réforme implique obligatoirement

- L'arrêt de l'intégration à l'ACOSS du recouvrement des cotisations AGIRC-ARRCO ; Tout le monde comprend que cette mesure, soi-disant technique, prépare le régime universel en demandant aux caisses de Sécurité sociale (ACOSS et URSSAF) de calculer le nombre de points.
- L'arrêt de l'intégration des régimes particuliers dans le régime général. Les contrats de travail et les droits doivent être respectés.
- L'arrêt de l'augmentation du nombre d'annuités et de l'âge de départ tels qu'ils figurent dans l'actuelle réglementation. Tout report de l'âge de la retraite, c'est maintenir des centaines de milliers de jeunes au chômage.
- L'augmentation des salaires et des pensions pour stopper la pauvreté.

